

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 21

MINISTERE DU COMMERCE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1.	BILAN TECHNIQUE	10
3.2.	BILAN FINANCIER	33
3.3.	PERSPECTIVES	40
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	40
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	40

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **45**

6.	PROGRAMME 015: APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	49
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	51
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	54
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	54
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	61
7.	PROGRAMME 021: REGULATION DU MARCHÉ INTERIEUR	63
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	65
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	68
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	68
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	75
8.	PROGRAMME 025: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	77
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	79
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	81
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	81

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	96
9.	PROGRAMME 152: PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	97
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	99
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	101
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	101
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	108

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement du commerce consistent, au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans des conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, promouvoir et contribuer à diversifier avec l'extérieur, les échanges de biens et services à forte valeur ajoutée.

De manière plus explicite, il s'agira pour le Ministère du Commerce :

- d'améliorer la performance des entreprises à l'exportation ;
- de densifier l'offre infrastructurelle du commerce transfrontalier ;
- d'accroître la visibilité et la présence des produits camerounais sur les marchés étrangers ;
- de dynamiser davantage la coopération commerciale bilatérale et multilatérale ;
- de développer l'intelligence commerciale.
- d'intensifier l'assainissement du marché ;
- d'améliorer le dispositif de prévention et de gestion des pénuries des produits de grande consommation ;
- de multiplier et diversifier les initiatives de promotion de la consommation des produits locaux ;
- de garantir l'exactitude et la fiabilité de la mesure dans les transactions commerciales ;
- de capaciter les acteurs dans le domaine de la métrologie et des normes ;
- d'encadrer le juste prix.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministre du Commerce est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du commerce.

A ce titre, il est chargé :

de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de promotion des produits camerounais ;

de l'élaboration de la réglementation en matière de prix et du suivi de son application en liaison avec les Administrations concernées ; de la régulation des approvisionnements des produits de grande consommation en relation avec les Administrations concernées ; de la recherche de nouveaux marchés pour les produits camerounais ; de la promotion et de la défense d'un label de qualité pour les produits destinés au marché local et à l'exportation ; de

la promotion et du contrôle de la saine concurrence ; de la négociation et du suivi de la mise en œuvre des accords commerciaux en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ; de la promotion de la compétitivité des produits camerounais sur les marchés étrangers ; de l'application des sanctions administratives en cas de fraude ou de non-respect des normes fixées, sans préjudice des attributions dévolues aux autres Départements Ministériels concernés ; de l'organisation et de la supervision des foires commerciales ; du suivi du commerce international des matières premières et des produits dérivés en liaison avec les Départements ministériels et les Organismes concernés ; du suivi de l'application des normes en matière d'importation, en liaison avec les Administrations concernées ; du suivi de l'inflation en relation avec les Administrations concernées ; du suivi des circuits de conservation et de distribution des produits de grande consommation ; du suivi de l'élaboration et de l'application des normes des instruments de mesure et de contrôle de qualité en liaison avec les Administrations concernées ; du suivi des relations avec les organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce international en liaison avec les Administrations concernées ; du suivi de l'élaboration ou de l'homologation des normes de présentation, de conservation et de distribution des produits de grande consommation et du respect de ces normes par les opérateurs économiques en liaison avec les Administrations concernées ; du suivi des négociations commerciales avec l'Union Européenne en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il exerce la tutelle technique sur :

- la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP) ;
- la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) ;
- l'Office National du Cacao et du Café (ONCC).

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

3.1.1 Programme d'Appui au Développement des Exportations

A- Réalisations au cours de l'année 2020

Le programme d'appui au développement des exportations a été mis en œuvre à travers 04 actions de la manière suivante :

Action 1 : Encadrement des entreprises à l'exportation

Cette action a été consacrée à l'accompagnement des opérateurs à l'obtention des agréments CEMAC et CEEAC. Des initiatives ont été menées au profit de 3 entreprises locales dans le processus d'obtention des agréments aux régimes préférentiels CEMAC et CEEAC.

Action 2 : Développement des infrastructures du commerce transfrontalier

L'implémentation de cette action s'est traduite par (i) l'acquisition de 2 groupes électrogènes pour renforcer le processus de dématérialisation des procédures du commerce extérieur et (ii) l'élaboration des tables de références relative à la procédure dématérialisée de visa technique à l'importation des instruments de mesure.

Action 3 : Promotion des produits camerounais à l'étranger

Cette action a été mise en œuvre à travers :

la participation de 40 entreprises locales, sous l'encadrement du MINCOMMERCE, à la 11ème édition de la Foire Transfrontalière de la CEMAC (FOTRAC), qui s'est déroulée du 25 novembre au 5 décembre

2020 à Kye-Ossi ;

la participation à la China International Import Expo : (i) 2 réunions préparatoires se sont tenues, (ii) des discussions ont été engagées avec l'Ambassade de Chine de Yaoundé, (iii) le Ministre du Commerce a pris part par webinaire à la cérémonie d'ouverture et (iv) l'Ambassade du Cameroun à Pékin a représenté notre pays au cours de cet événement et

assure l'exposition des produits made in Cameroon acheminés par le MINCOMMERCE ;

la réalisation de quelques activités, malgré le report de la Foire Expo Universelle Dubaï 2020 pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022, notamment (i) la tenue de 3 réunions préparatoires, (ii) l'acquisition et l'acheminement des échantillons des produits made in Cameroon, des gadgets et kits pour participants, des cadeaux pour officiels et (iii) la production d'une vidéo de promotion des atouts et du potentiel de l'économie camerounais ;

la participation à la foire Chocoa 2020, qui s'est tenue à Amsterdam du 19 au 23 février 2020. Cette manifestation rassemble toutes les parties prenantes de toute la chaîne d'approvisionnement mondiale, des producteurs de cacao aux consommateurs de chocolat dans le but d'accroître les quantités de cacao et de chocolat de bonne qualité sur le marché.

Action 4 : Développement de l'intelligence commerciale

L'implémentation de cette action s'est traduite par :

des initiatives du MINCOMMERCE dans l'optique de l'annulation de la décision du Gouvernement américain de suspendre le Cameroun de l'AGOA au 1er janvier 2020 ;

l'organisation de 3 réunions préparatoires et d'une session du Comité Technique Cameroun - Afrique du Sud sur le commerce ;

l'élaboration et la validation du rapport d'examen de la politique commerciale du Cameroun, dans le cadre de la préparation et le suivi des activités du Comité OMC ;

l'organisation d'un séminaire de sensibilisation et d'information sur les opportunités commerciales des Accords préférentiels APE, ZLECAf, AGOA, Agrément CEMAC.

B. Réalisations au cours du premier semestre 2021

Action 1 : Encadrement des entreprises à l'exportation

Cette action est mise en œuvre à travers l'accompagnement de douze (12) entreprises, des secteurs de la chimie et de l'agroalimentaire, dans le montage des dossiers en vue de l'obtention des agréments CEMAC. Le Comité National des Agréments des Produits Industriels Originaires de la CEMAC (CNAPIOC) tiendra, en octobre prochain, la session ultime d'examen et la validation desdits dossiers, l'objectif étant de permettre la circulation des produits concernés en exonération des droits de douane dans cet espace communautaire.

Action 2 : Développement des infrastructures du commerce transfrontalier

L'implémentation de cette action se traduit par la réalisation, dans le cadre de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur, du 21 au 30 avril 2021, de l'étude d'optimisation de la procédure d'inscription aux fichiers des importateurs et des exportateurs (FIMEX) sur l'ensemble du territoire national. Ladite étude a permis de maîtriser les besoins des services déconcentrés à satisfaire en vue de l'implémentation efficace des procédures dématérialisées d'inscription au FIMEX.

Action 3 : Promotion des produits camerounais à l'étranger

Cette action est implémentée via :

l'organisation, sous l'égide du MINCOMMERCE, du 19 au 29 août 2021 à Kyé-Ossi, dans le Département de la Vallée du Ntem, de la 11ème édition de la Foire Transfrontalière de la CEMAC (FOTRAC), qui s'est déroulée dans la mouvance de la dynamique de l'intégration régionale en Afrique Centrale et au-delà. Cette manifestation a été principalement marquée par la présence des délégations étrangères venant précisément du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, du Congo, du Togo, du Bénin, du Ghana, du

Sénégal, de la Gambie, de l'Angola, du Burkina-Faso, du Burundi, du Niger, de Sao-Tomé et Príncipe et de la République Démocratique du Congo ;

la mobilisation et la sensibilisation des opérateurs économiques camerounais de diverses filières en vue de susciter leur participation à la Foire Commerciale Intra-Africaine, qui se déroulera à Durban, du 15 au 31 novembre 2021 ;

l'accélération des préparatifs en prélude à la participation de notre pays à la China International Import Expo, qui se déroulera en novembre 2021 à Shanghaï, en mode virtuel. A cet effet, six (06) réunions préparatoires, regroupant les opérateurs économiques du terroir, se sont déjà tenues.

Action 4 : Développement de l'intelligence commerciale

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, figure en bonne place ce qui suit :

la conférence sur les enjeux et les opportunités de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) qui, organisée à Douala, le 14 janvier 2021, sous la présidence du Ministre du Commerce, a connu une forte mobilisation des opérateurs économiques ainsi que de la société civile ;

la réunion des Ministres du Commerce de la CEMAC, tenue en visioconférence le 16 février 2021, sous la présidence du Ministre du Commerce, et qui était consacrée à la validation des textes communautaires sur le Commerce des

services, l'objectif visé étant la mise en place d'un dispositif visant à faciliter l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires entre Etats-Membres et la libre circulation ainsi que l'investissement en matière de services, tout en garantissant un niveau de qualité élevé et un régime de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, qui soit à la fois équitable, transparent et cohérent ;

les travaux de la 5ème Réunion du Conseil des Ministres du Commerce de la ZLECAf, qui s'est tenue à la fois par visioconférence et en présentiel, le 3 mai 2021, à Accra, au Ghana, et qui était consacrée à l'évaluation de l'état des négociations des questions en suspens. A l'issue de ces travaux, les Ministres ont pris note des termes de référence portant création de l'Organe de Règlement des Différends et ont autorisé la constitution d'une liste indicative des membres du Groupe Spécial chargé de mettre en marche le processus de résolution formelle des différends ;

la participation à l'atelier régional sur l'élaboration de la liste harmonisée CEMAC des engagements spécifiques pour le commerce des services au titre de la ZLECAf, qui s'est tenu du 17 au 20 mai 2021 par visioconférence. Au terme des travaux, les participants ont validé, sous réserve des résultats des consultations nationales qui se poursuivent au sein des Etats membres, le projet de Liste commune des engagements spécifiques de la CEMAC pour la libéralisation du commerce des services par rapport aux cinq (05) secteurs prioritaires de la

ZLECAf, en l'occurrence les (i) Services fournis aux entreprises, (ii) Services de communication, (iii) Services financiers, (iv) Services relatifs au tourisme et aux voyages et (v) Services de Transports ;

la formulation, du 21 au 23 septembre 2021, des positions du Cameroun dans le cadre des négociations de l'OMC sur les questions de subvention à la pêche, d'agriculture, de commerce électronique et de commerce des services. Ceci dans l'optique d'une part, de faire prendre en compte les réalités de notre pays et nos opérateurs économiques dans les résolutions qui seront arrêtées et, d'autre part, de s'assurer à terme de pouvoir tirer le meilleur profit de la mise en œuvre desdites résolutions ;

la réalisation d'une étude en vue de la mise en place du Système National de Veille Commerciale dont les résultats ont donné lieu à un état des lieux des systèmes d'informations et de veille commerciales ainsi qu'à la définition de l'architecture et la spécification fonctionnelle du Système National de Veille Commerciale.

3.1.2 Programme de Régulation du Marché Intérieur

A. Réalisations de l'année 2020

Au cours de l'année 2020, le programme de régulation du marché intérieur a été mis œuvre à travers la réalisation de ses 04 actions.

Action 1 : Surveillance des marchés

La lutte contre les pratiques commerciales illicites au cours de la période sous revue, aura précisément portée sur la réalisation de 275 missions de contrôle, ayant abouti à 9 072 sanctions infligées aux contrevenants, dont 5 927 cas relevant des prix et de la concurrence, 631 cas relatifs à la métrologie légale et 2 514 cas concernant la qualité et le service après-vente.

Dans le même ordre d'idées, il semble judicieux de relever la réalisation de 37 opérations « Coup-de-poing », à chaque fois que le contexte s'y est prêté, ayant permis de saisir plusieurs produits de toute nature appartenant à divers secteurs d'activités.

Par ailleurs, il faut préciser que par le biais du « 1502 », numéro d'utilité publique mis en service depuis le 25 septembre 2019, les consommateurs et opérateurs économiques, via la saisine des unités de contrôle par voie téléphonique, ont permis le déclenchement de 90 opérations d'assainissement des marchés.

La CNAC a mené des opérations d'investigation pour 3 cas de concentration dont elle a été saisie. Dans le cadre du contentieux, la CNAC a examiné 4 affaires.

Action 2 : Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de

grande consommation

L'implémentation de cette action s'est matérialisée par :

le transfert des crédits à treize Collectivités Territoriales Décentralisées retenues en vue de la construction des halles de marchés périodiques sur le territoire national ;

la mise en place d'une plateforme publique électronique de promotion du « Made in Cameroon » dont l'URL est <https://www.ecommerce.gov.cm> ;

le développement d'une application informatique de traçabilité des produits de grande consommation ;

l'organisation par le Conseil National de la Consommation (CONACO) de 2 séminaires de renforcement des capacités au bénéfice des associations de défense des droits des consommateurs ;

l'organisation par la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP) de 77 marchés témoins périodiques avec la participation de 137 organisations de producteurs et opérateurs économiques. Par ailleurs, cette structure a animé des Marchés Témoins de Ventes, avec le concours de 121 organisations de producteurs et

opérateurs économiques, où 5 317 tonnes de produits de première nécessité ont été mis en marché.

Action 3 : Promotion de la consommation des produits locaux

Des journées de promotion de la consommation des produits locaux ont été organisées en 2020, en l'occurrence :

la 11ème édition de la Foire Internationale de Douala pour le Développement (FIDD), du 18 au 28 décembre 2020 ;

la 27ème édition de la Foire Musicale, Artistique, Industrielle et Commerciale (FOMARIC), du 3 février au 8 mars 2020, au CLUB CAMTEL de BEPANDA ;

la 3ème édition du Marché de Noël en décembre 2020 ;

la 8ème édition de N'DELICES, du 16 décembre 2020 au 2 janvier 2021, à Bangangté.

Au cours de cette année, 136 opérations de ventes promotionnelles des produits de grande consommation ont été organisées dans les 58 Départements avec le concours d'une centaine d'opérateurs économiques.

Action 4 : Promotion de l'équité dans les transactions commerciales

La recherche de l'équité dans les transactions commerciales s'est matérialisée par :

l'étalonnage de 1 041 instruments de mesures, dont 21 instruments de volumétrie dynamique,

691 instruments de volumétrie statique, 204 instruments de gravimétrie et 205 instruments de conditionnement ;

la vérification primitive de 756 instruments ;

la vérification périodique de 895 instruments ;

le barémage de 523 réservoirs fixes de stockage des hydrocarbures et autres produits dont 516 cuves et de 7 bacs ;

le jaugeage de 26 camions citernes et de 46 wagons-citernes ;

le renforcement des capacités de 28 personnels de la Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix ;

l'approbation, après dépôt préalable, de 04 grilles tarifaires de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) et de la Société GUINNESS CAMEROUN S.A sur les boissons gazeuses, non alcoolisées et alcoolisées ;

le travail avec quelques entreprises pour l'élaboration de leur mercuriale interne des prix, notamment CAMWATER, CAMTEL et SIC ;

la création de 2 877 références de prix des produits dont 792 références liées à la lutte contre la pandémie du coronavirus, soit un accroissement en glissement annuel de 1 194 références de prix ;

la validation des prix de 583 biens et services non référencés dans la mercuriale

; la production de 265 jeux de 03 tomes de la mercuriale des prix.

Doit également être mis à l'actif de l'implémentation de cette action, la célébration de l'édition 2020 de la Journée Mondiale de la Métrologie, sous le thème "Les mesures pour le commerce mondial", qui a permis de sensibiliser (i) les laboratoires et les consommateurs sur les réformes menées par l'Organisation Internationale de la Métrologie Légale et (ii) les étudiants de l'ENAM sur l'impact de la métrologie sur le commerce mondial au cours d'une conférence-débats qui s'est tenue dans la Salle de Conférence de cette structure.

B. Réalisations au cours du premier semestre 2021

Action 1 : Surveillance des marchés

Au cours de l'année 2021, l'assainissement de l'espace économique national s'est intensifié avec la dynamisation des activités de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes, ainsi que ses démembrements territoriaux, à travers la densification des opérations de contrôle destinées à la lutte contre la fraude en matière de métrologie légale, de prix, de concurrence, de qualité des produits, de norme et de service après-vente.

Ainsi, rendu au 20 septembre 2021, les opérations de surveillance du marché intérieur ont donné lieu à 32 924 contrôles, qui ont abouti à la détection de 385 435 infractions, dont 98,92% relatives au prix et à la concurrence et portant principalement sur le fer à béton (86,19%)

et sur les boissons alcoolisées et gazeuses (13,9%).

Action 2 : Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de

grande consommation

Dans le cadre de la modernisation des circuits de distribution, des fonds ont été transférés aux municipalités au cours de la période de référence en vue de la construction de quinze (15) infrastructures marchandes. Les travaux y relatifs sont en cours de finalisation et devraient concourir à favoriser la concentration de l'offre ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des produits.

En outre, l'initiative de la lutte contre la vie chère s'est amplifiée à travers notamment, outre la surveillance des marchés, l'organisation des concertations avec les opérateurs économiques des filières sensibles (blé, viande bovine, fer à béton, tôles de couverture, ciment, huiles raffinées, riz).

Dans le même sillage, le Ministère du Commerce a organisé, le 22 septembre 2021, une rencontre stratégique regroupant les acteurs de la chaîne logistique, au premier rang desquels les compagnies maritimes, qui a permis d'approfondir le diagnostic et de confirmer l'effolement, au niveau mondial, des prix du transport maritime.

Parallèlement, la politique de promotion et de démocratisation de l'accès aux Grandes Surfaces s'est poursuivie avec l'ouverture, le 17 septembre 2021, à Nkoabang, dans le Département de la Mefou et Afamba, du Complexe Commercial de DJOUF INTER.

Action 3 : Promotion de la consommation des produits locaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il y a lieu de relever :

- l'intensification, en collaboration avec les entreprises citoyennes, de l'organisation des caravanes itinérantes de vente promotionnelle des produits locaux, notamment dans le cadre de l'opération baptisée « Rentrée Commerciale », qui s'est déroulée du 23 août au 05 septembre 2021 sur l'ensemble du territoire national, dans l'optique d'accompagner les parents durant cette période spéciale de l'année, en leur permettant de s'approvisionner en produits de première nécessité et en manuels et fournitures scolaires à moindre coût ;
- les préparatifs de l'organisation et/ou de la participation aux événements forains locaux, qui se dérouleront, pour la plupart, au 4ème trimestre de l'année en cours. Il s'agit de (i) la Foire Internationale pour le Développement de Douala (FIDD), (ii) le Marché de Noël et (iii) la Foire Gastronomique du Ndé (N'DELICES) ;
- les initiatives d'entrepreneurs camerounais visant à valoriser et vulgariser le « made in Cameroon », sous l'impulsion du MINCOMMERCE, à l'instar des regroupements ASENIA, MADIKA, ANPIAT et RAPEC, qui disposent des espaces spécifiques « made in Cameroon » dans les villes de Yaoundé et Douala ;
- la réalisation des travaux de mise en place d'une vitrine du « made in Cameroon » à Mvog-Betsi, à Yaoundé, au lieu-dit Carrefour MEEC. La première phase des travaux, qui a porté sur l'aménagement de la partie avant du local devant abriter cette infrastructure, a consisté en la confection des gondoles, des présentoirs et des étagères. Cette vitrine est d'ores et déjà opérationnelle, en attendant la cérémonie officielle d'ouverture, qui interviendra avant la fin de l'année. Plus de sept cents (700) références issues de la transformation locale de nos produits y sont exposées et vendues.

Dans ce cadre, le Ministre du Commerce a, au cours d'une rencontre dédiée, facilité la mise en relation des promoteurs desdits produits, en l'occurrence les collectifs d'opérateurs des filières agro-alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques ainsi que les professionnels des établissements de crédit et de microfinance, avec le Fonds de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), une institution financière multilatérale, qui a pour objectif de contribuer au développement économique des États membres en favorisant l'accès des PME au financement.

Action 4 : Promotion de l'équité dans les transactions commerciales

La promotion de l'équité dans les transactions commerciales s'est matérialisée, s'agissant du volet relatif à la métrologie, à travers les vérifications primitives et périodiques, l'étalonnage ou l'approbation de modèles de 1065 instruments de grande, moyenne et petite portée.

De manière plus spécifique, il s'est agi de :

- 27 instruments de volumétrie dynamique ;
- 431 instruments de volumétrie statique ;
- 04 instruments de volumétrie de gaz ;
- 421 instruments de gravimétrie ;
- 174 instruments de pesage de conditionnement « doseuses pondérales » ;
- 08 instruments de conditionnement « ensacheuses » ;

Ces opérations permettent tant d'améliorer la compétitivité de nos opérateurs économiques, que de protéger la santé et la bourse du consommateur.

3.1.3 Programme de Gouvernance et Appui Institutionnel

A- Réalisations au titre de l'exercice 2020

Le programme « **Gouvernance et Appui Institutionnel** » a été mis en œuvre à travers les actions suivantes :

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Commerce

90 % des outils de performances prévus ont été utilisés (feuille de route, fiches de performance des services déconcentrés, rapports des services centraux, rapport annuel de performance).

Action 2 : Etudes stratégiques et planification au Ministère du commerce

Dans le cadre de son activité programmatique, la structure compétente en la matière a d'une part, produit le Rapport de Revue des activités et le Rapport CDMT 2021-2023, puis, d'autre part, piloté les travaux d'alignement du cadre stratégique du MINCOMMERCE aux orientations de la SND30.

Action 3 : Gestion financière et budgétaire

Tous les DAO ont été élaborés, et les marchés programmés ont fait l'objet d'une passation dans

les formes et délais requis. Entre autres, les activités ci-après ont résumé la mise en œuvre de cette action :

- le suivi des procédures de passation de marché ;
- le suivi de l'exécution du budget de fonctionnement ;
- la production des rapports annuel, semestriel et trimestriel d'exécution physico-financière des projets.

Action 4 : Développement du système d'information statistique

Il a été procédé à :

- la production de l'édition 2020 de l'annuaire statistique sur le commerce ;
- l'actualisation régulière des informations sur la plateforme d'informations sur le commerce extérieur « Cameroon Trade Portal » ;
- l'opérationnalisation du Cameroon Market Information System (CAMIS) dans les Communes de 04 Départements de la Région de l'Extrême-Nord, Zone pilote du projet, à savoir le Mayo-Sava, le Logone-et-Chari, le Mayo-Tsanaga et le Diamaré.

Action 5 : Amélioration du cadre de travail

L'amélioration du cadre de travail a été ponctuée par :

- l'achèvement de la 2ème phase des travaux de construction de la Délégation Départementale du Commerce du Ndian et de la Délégation Départementale du Mbam et Kim ;
- l'équipement de l'extension du MINCOMMERCE à Bastos ;
- l'acquisition du matériel informatique pour les Services Centraux ;
- l'acquisition du mobilier pour les Services Centraux du MINCOMMERCE ;
- l'acquisition des splits ;
- la réalisation des travaux de réfection dans 3 services déconcentrés ;
- la réhabilitation des bureaux dans les Services Centraux.

Action 6 : Développement des ressources humaines

des :

Le développement des ressources humaines a été envisagé à travers l'organisation

séminaires de renforcement des capacités des personnels des services centraux ;
séminaires de formation à la préparation des CDMT ;
ateliers de renforcement des capacités dans les services déconcentrés.

Action 7 : Développement des TIC

Cette action a été mise en œuvre via :

- la maintenance informatique et les interventions sur le réseau ;
- la mise à jour du site web pour le MINCOMMERCE ;
- l'acquisition d'un kit d'équipements spécifiques acquis pour le dépannage physique et l'entretien du réseau informatique.

Action 8 : Contrôle et audit interne

D'une manière générale, l'implémentation de cette action s'est traduite par la réalisation des missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation des services des Délégations Régionales et Départementales des Régions du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord.

Il a également été effectué des missions à la suite de dénonciations dans les Régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Est et du Sud-Ouest.

De manière spéciale, une mission de contrôle auprès des régies de recettes des Services Centraux et Déconcentrés du MINCOMMERCE a été menée.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la corruption, plusieurs réunions ont été tenues sur des thèmes divers.

Action 9 : Conseil juridique

Dans le cadre de l'implémentation de cette action, il peut être noté :

- 1 103 avis juridiques émis ;
- 277 projets de textes élaborés ;
- 36 cas de contentieux suivis ;
- 15 dispenses accordées aux succursales des personnes physiques et morales étrangères ;
- la participation aux travaux d'élaboration de la Convention-Cadre de Partenariat signé avec le FEICOM le 19 août 2020 et dont l'objet, faut-il le rappeler est « de créer une synergie en vue d'appuyer et d'encadrer les CTD et leurs groupements dans l'organisation des expositions commerciales locales et la mise en œuvre des projets de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des marchés » ;

- la participation aux travaux d'élaboration du Décret N°2020/395 du 27 juillet 2020 portant ratification du Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac.

Action 10 : Communication et relation publique

Toutes les activités majeures du Ministère ont fait l'objet d'une communication à travers les 04 canaux de diffusion que sont la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite et Internet (couvertures des foires, réunions de concertations avec les opérateurs économiques, ateliers et séminaires, etc.)

Action 11 : Gestion des ressources documentaires

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette action :

- l'acquisition du logiciel de gestion électronique des archives ;
- la formation du personnel de la Sous-Direction de la Documentation et des Archives à l'utilisation dudit logiciel ;
- l'acquisition de 08 rayonnages double faces dissociables de 2 mètres de hauteur sur 5 mètres de longueur, d'01 broyeur professionnel de 36 litres, de 06 Escabeaux de taille diverses et de 06 chariots de capacités différentes ;
- l'appropriation par les responsables des services centraux, des textes encadrant la procédure d'élimination des documents ;

la collecte et le traitement des archives et de la documentation dans les Services Centraux et les structures déconcentrées ;

- l'organisation des réunions relatives à la validation de la procédure d'élimination des documents, à l'examen de ceux-ci, et à leur suppression effective.

B - Réalisations au cours du premier semestre 2021

Au cours du 1er semestre de l'exercice 2021, plusieurs activités ont été menées en vue de la réalisation des actions relevant du programme de gouvernance et appui institutionnel tel qu'indiqué ci-après :

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Commerce

A date, 75 % des outils de performances prévus ont été utilisés (feuille de route, fiches de performance des services déconcentrés, rapports des services centraux, rapport annuel de performance).

Action 2 : Etudes stratégiques et planification au Ministère du commerce

Dans le cadre de son activité programmatique, la structure compétente en la matière a d'une part, produit le Rapport de Revue des activités et le Rapport CDMT 2022-2024, puis, d'autre part, piloté les travaux d'actualisation de la cartographie des programmes du MINCOMMERCE.

Action 3 : Gestion financière et budgétaire

Tous les DAO ont été élaborés, et les marchés programmés ont fait l'objet d'une passation dans les formes et délais requis. Entre autres, les activités ci-après résument la mise en œuvre de cette action :

- le suivi des procédures de passation de marché ;
- le suivi de l'exécution du budget de fonctionnement ;
- la production des rapports semestriel et trimestriel d'exécution physico-financière des projets.

Action 4 : Développement du système d'information statistique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il peut être relevé que :

- le Système d'Information sur les Marchés (CAMIS), dont la phase pilote a débuté le 15 décembre 2020, s'étend progressivement à l'ensemble des Régions. L'optimisation et la rationalisation de ce dispositif sont en cours, avec le processus d'interconnexion du Système d'Information de la Direction Générale des Douanes, le Cameroon Custom Information System (CAMCIS) avec celui du Ministère du Commerce, le Cameroon

Market Information System (CAMIS), ce qui permettra de disposer en temps réel des données sur les échanges commerciaux avec l'extérieur ;

- les données sur le commerce sont régulièrement actualisées dans la plateforme « Cameroon Trade Information Portal » ;
- le processus de production de l'édition 2021 de l'Annuaire statistique sur le commerce est enclenché.

Action 5 : Amélioration du cadre de travail

L'amélioration du cadre de travail a été ponctuée par :

- l'achèvement des travaux de construction de la Délégation Régionale du Commerce de l'Adamaoua ;
- la réhabilitation des bureaux de la Délégation Départementale du Commerce de la Mvila ;
- l'acquisition du matériel informatique pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- l'acquisition du mobilier pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- la réalisation des travaux de réfection dans 2 services déconcentrés ;
- la réhabilitation des bureaux dans les Services Centraux.

Action 6 : Développement des ressources humaines

des :

Le développement des ressources humaines a été envisagé à travers l'organisation séminaires de renforcement des capacités des personnels des services centraux ; séminaires de formation à la préparation des CDMT ; ateliers de renforcement des capacités dans les services déconcentrés.

Action 7 : Développement des TIC

Cette action est déployée à travers :

- la maintenance informatique et les interventions sur le réseau ;
- la mise à jour du site web pour le MINCOMMERCE ;
- l'acquisition d'un kit d'équipements spécifiques acquis pour le dépannage physique et l'entretien du réseau informatique.

Action 8 : Contrôle et audit interne

D'une manière générale, l'implémentation de cette action s'est traduite par la réalisation d'une part, des missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation des services des Délégations Régionales et Départementales du Commerce et, d'autre part, des missions à la suite de dénonciations dans certains services déconcentrés.

En outre, dans le cadre de la lutte contre la corruption, plusieurs réunions ont été tenues sur

des thèmes divers.

Action 9 : Conseil juridique

Dans le cadre de l'implémentation de cette action, il peut être noté :

- 510 avis juridiques émis ;
- 130 projets de textes élaborés ;
- 15 cas de contentieux suivis ;
- 16 dispenses accordées aux succursales des personnes physiques et morales étrangères ;
- la participation aux travaux de validation des projets de textes réglementaires relatifs au fonctionnement de la plateforme du GUCE ;
- la participation aux travaux de validation des projets de texte de la loi postale.

Action 10 : Communication et relation publique

Toutes les activités majeures du Ministère ont fait l'objet d'une communication à travers les 04 canaux de diffusion que sont la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite et Internet (couvertures des foires, réunions de concertations avec les opérateurs économiques, ateliers et séminaires, etc.)

Action 11 : Gestion des ressources documentaires

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette action :

- l'appropriation par les responsables des services centraux, des textes encadrant la procédure d'élimination des documents ;
- la collecte et le traitement des archives et de la documentation dans les Services Centraux et les structures déconcentrées ;
- l'organisation des réunions relatives à la validation de la procédure d'élimination des documents, à l'examen de ceux-ci, et à leur suppression effective.

PERFORMANCE GLOBALE

Tableau 1 : *Bilan technique au premier semestre 2021 du PROGRAMME 286 : APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS (performance globale)*

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Indicateur du programme	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour l'année 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2020	Taux de réalisation	Commentaires
		Année	Valeur	Année	Cible				
Evolution des exportations des produits des filières encadrées	%	2020	5%	2022	20%	12%	.9%	75%	

PERFORMANCE PAR ACTION

Tableau 2 : Bilan technique au premier semestre 2021 du PROGRAMME 286 : APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS (performance par action)

Intitulé de l'action	Indicateur de l'action	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour l'année 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de réalisation	Commentaires
			Année	Cible	Année	Cible				
Encadrement des entreprises à l'exportation	Proportion des entreprises ayant bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	%	2020	8%	2022	24,20%	16%	10%	62,50%	5

Intitulé de l'action	Indicateur de l'action	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour l'année 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de réalisation	Commentaires
			Année	Cible	Année	Cible				
Développement des infrastructures du commerce transfrontalier	Taux de mise en œuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières	%	2020	2%	2022	6,50%	4%	3,50%	87,50%	
Promotion des produits camerounais à l'étranger	Proportion des produits camerounais en marché à l'étranger	%	2020	12%	2022	36,30%	24%	18%	75%	
Développement de l'intelligence commerciale	Proportion des marchés extérieurs observés	%	2020	18%	2022	54,45%	36%	60%	125%	

PERFORMANCE GLOBALE

Tableau 3 : Bilan technique au premier semestre 2021 du PROGRAMME 287 / REGULATION DU MARCHE INTERIEUR (Performance globale)

PERFORMANCE GLOBALE	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de réalisation	Commentaires
		Année	Valeur	Année	Valeur				
<p>Tableau 3 : <i>Bilan technique au premier semestre 2021 du PROGRAMME 287 / REGULATION DU MARCHÉ INTERIEUR (Performance globale)</i></p> <p>Indicateur du programme</p>									
Taux d'assainissement du marché intérieur	%	2020	84%	2022	85%	84,5%	80%	94,67%	

Taux de mise en œuvre de la cartographie des marchés	%	2020	55%	2022	63%	60%	60%	100%	
Proportion de l'équité dans les transactions commerciales	%	2020	92%	2022	96%	93%	90%	96,77%	

PERFORMANCE PAR ACTION

Tableau 4 : Bilan technique au premier semestre 2021 du PROGRAMME 287 / REGULATION DU MARCHE INTERIEUR (Performance par action)

Intitulé de l'action	Indicateur de l'action	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de	Commentaires		
			Année	Valeur	Année	Cible	2021		réalisation			
Lutte contre les pratiques commerciales illicites	Taux d'assainissement du marché intérieur	%	2020	84%	2022	85%	84,50%	80%	94,67%			
Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation	Taux de mise en œuvre de la cartographie des marchés	%	2020	55%	2022	63%	60%	60%	100%			
Promotion de la consommation des produits locaux	Taux d'écoulement des produits locaux mis en marché	%	2020	20%	2022	61%	40%	30%	75%			

Promotion de l'équité dans les transactions commerciales	Proportion d'équité	%	2020	92%	2022	96%	93%	90%	96,77%	
	dans les									
	transactions									
	commerciales									

**programmés pour
PERFORMANCE GLOBALE**

Tableau 5 : Bilan technique au premier semestre 2020 du PROGRAMME 288 /GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL (Performance globale)

Indicateur du programme	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de réalisation	Commentaires
		Année	Valeur	Année	Cible				
Taux d'efficacité des programmes	%	2020	88%	2022	89,5%	89%	70%	78,65%	

PERFORMANCE PAR ACTION

Tableau 6 : Bilan technique au premier semestre 2021 du PROGRAMME 288 /GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL (performance par action)

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Intitulé de l'action	Indicateur de l'action	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de réalisation	Commentaires
			Année	Valeur	Année	Cible				
Coordination et suivi des activités des services	Taux d'utilisation des outils de performance	%	2020	98%	2022	100%	99%	99%	100%	
Etudes stratégiques et planification	Taux moyen de réalisation physique des activités programmées	%	2020	93%	2022	98,5%	95%	72%	75,78%	.
Gestion financière et budgétaire	Taux d'exécution financière des activités programmées	%	2020	98%	2022	98,5%	98%	78%	79,59%	

Intitulé de l'action	Indicateur de l'action	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible		Résultats programmés pour 2021	Réalisation au 1 ^{er} semestre 2021	Taux de réalisation	Commentaires
			Année	Valeur	Année	Cible				

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Développement du système d'information statistique	Taux de mise en œuvre système d'informations statistiques	%	2020	80%	2022	82%	81,5%	81%	99,38%	
Amélioration du cadre et des conditions de travail	Proportion des personnels travaillant dans les conditions décentes	%	2020	81%	2022	83%	82%	81,5%	99,39%	
Développement des ressources humaines	Proportion des personnels formés	%	2020	81%	2022	83%	82%	81,5%	99,39%	
Développement des TIC	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère	%	2020	61%	2022	91%	70%	62,5%	89,28%	
Contrôle et audit interne	Taux d'inspection des services	%	2020	55%	2022	71%	60%	58%	96,66%	
Conseil Juridique	Taux d'encadrement juridique	%	2020	100%	2022	100%	100%	95%	95%	

Communication et relations publiques	Taux d'utilisation des canaux de communication	%	2020	100%	2022	100%	100%	98%	98%	
Gestion des ressources documentaires	Taux d'archivage des documents	%	2020	45%	2022	50%	48%	46,5%	96,87%	

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Pour le compte de l'exercice 2021, le budget s'élève à **sept milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions (7 496 000 000) de FCFA** dont **six milliards deux cent quatre-vingt-seize millions (6 296 000 000) de FCFA** destinés aux dépenses courantes et **une enveloppe d'un milliard deux cents millions (1 200 000 000) de FCFA** affectée aux dépenses en capital. **Le taux d'exécution dudit budget à date est de 47,99%.**

3.2.1. Exécution financière du programme d'appui au de développement

des exportations

Le programme d'appui au développement des exportations dont l'enveloppe est de **quinze millions onze mille (15 011 000) FCFA** en investissement et de **trois cent cinquante-neuf millions six cent trente-deux mille (359 632 000) FCFA** en fonctionnement, pour un budget global de **trois cent soixante-quatorze millions six cent quarante-trois mille (374 643 000) FCFA**, a, pour sa mise en œuvre, nécessité des dépenses de l'ordre de **soixante-cinq millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-huit (65 479 168) FCFA**, soit un **taux de consommation des crédits de 17,48%**.

Action 1 : Encadrement des entreprises à l'exportation

Pour un montant de **dix-neuf millions cent vingt-cinq mille (19 125 000) FCFA**, on a un taux de consommation de **38,52%** au titre du 1er semestre, soit **sept millions trois cent soixante-sept mille (7 367 000)** en valeur absolue.

Action 2 : Développement des infrastructures du commerce transfrontalier

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1 399 999) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **dix-sept millions onze mille (17 011 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation de 8,23%**.

Action 3 : Promotion des produits camerounais à l'étranger

Cette action présente un **taux de consommation des crédits de 20,25%**, soit un montant de **seize millions cent soixante-onze mille trois cent quarante-cinq (16 171 345) FCFA** sur les **soixante-dix-neuf millions huit cent soixante-quatorze mille (79 874 000) FCFA** alloués.

Action 4 : Développement de l'intelligence commerciale

Quarante millions cinq cent quarante mille huit cent vingt-quatre (40 540 824) FCFA ont été consommés sur les **deux cent cinquante-huit millions six cent**

trente-trois mille (258 633 000) FCFA prévus, soit un **taux de consommation des crédits de 15,68%**.

Tableau n°7 : Exécution financière du programme d'appui au développement des exportations pour le

1er semestre de l'exercice 2021

Programme 286: APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS						
Action	Montant AE budgétisé en 2021	Montant CP budgétisé en 2021	Montant CP exécuté en 2021	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires

Encadrement des entreprises à l'exportation	19 125 000	19 125 000	7 367 000	38,52%	61,48%	
Développement des infrastructures du commerce transfrontalier	17 011 000	17 011 000	1 399 999	8,23%	91,77%	
Promotion des produits camerounais à l'étranger	79 874 000	79 874 000	16 171 345	20,25%	79,75%	
Développement de l'intelligence commerciale	258 633 000	258 633 000	40 540 824	15,68%	84,32%	
TOTAL	374 643 000	374 643 000	65 479 168	17,48%	82,52%	

3.2.2. Exécution financière du programme de régulation du marché intérieur

Au cours du 1er semestre de l'exercice 2021, les activités du programme de régulation du marché intérieur ont été réalisées à hauteur **d'un milliard neuf cent huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-dix (1 908 981 270) FCFA**, ce qui représente **un taux de consommation des crédits de 55,88%** sur la dotation de **trois milliards quatre cent seize millions cinq cent dix-huit mille (3 416 518 000) FCFA** mise à disposition.

Action 1 : Surveillance des marchés

Pour un montant de **cent soixante-trois millions sept cent dix-sept mille (163 717 000) FCFA** mis à disposition, on a un **taux de consommation des crédits de 38,66%** correspondant à la somme de **soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatorze (63 294 074) FCFA**.

Action 2 : Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **un milliard quatre cent quinze millions six cent six mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1 415 606 394) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **deux milliards sept cent six millions huit cent un mille (2 706 801 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation des**

crédits de 52,30%.

Action 3 : Promotion de la consommation des produits locaux

Cette action présente un **taux d'exécution de 85,55%**, soit un montant de **deux cent quatre-vingt-douze millions cent quarante-quatre mille quatre-vingt (292 144 080) FCFA** sur les **trois cent quarante-un millions cinq cents mille (341 500 000) de FCFA** alloués.

Action 4 : Promotion de l'équité dans les transactions commerciales

Cent trente-sept millions neuf cent trente-six mille sept cent vingt-deux (137 936 722) FCFA ont été consommés sur les **deux cent quatre millions cinq cents mille (204 500 000) FCFA** prévus, soit un **taux d'exécution financière de 67,45%**.

Tableau n°8 : Exécution financière du programme de régulation du marché intérieur pour le 1^{er} semestre

de l'exercice 2021

Programme 287: REGULATION DU MARCHE INTERIEUR						
Action	Montant AE budgétisé en 2021	Montant CP budgétisé en 2021	Montant CP exécuté en 2021	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires
Surveillance des marchés	163 717 000	163 717 000	63 294 074	38,66%	61,34%	
Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation	2 706 801 000	2 706 801 000	1 415 606 394	52,30%	47,7%	
Promotion de la consommation des produits locaux	341 500 000	341 500 000	292 144 080	85,55%	14,45%	

Promotion de l'équité dans les transactions commerciales	204 500 000	204 500 000	137 936 722	67,45%	32,55%	
TOTAL	3 416 518 000	3 416 518 000	1 908 981 270	55,88%	44,12%	

3.2.3. Exécution financière du programme de gouvernance et appui institutionnel

Pour le compte du 1er semestre 2021, le programme 288 présente un **taux d'exécution de 43,80%**, avec des crédits consommés à hauteur d'un milliard six cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept (1 622 781 827) FCFA, pour une dotation en crédit de paiement de l'ordre de **trois milliards sept cent quatre millions huit cent trente-neuf mille (3 704 839 000) FCFA**.

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Commerce

Pour un montant de **sept cent quarante-six millions trois cent cinquante-deux mille (746 352 000) FCFA** alloués, on a un **taux de consommation des crédits de 30,07%**, soit en valeur absolue **deux cent vingt-quatre millions quatre cent six mille cinq cent quarante-cinq (224 406 545) FCFA**.

Action 2 : Etudes stratégiques et planification

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **soixante-quinze millions neuf cent soixante-treize mille (75 973 000) FCFA** sur une dotation de **quatre-vingt-onze millions cent mille (91 100 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation des crédits de 83,40%**.

Action 3 : Gestion financière et budgétaire

Cette action présente un **taux d'exécution de 92,71%**, soit un montant de **cinquante-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (59 799 998) FCFA** sur les **soixante-quatre millions cinq cent mille (64 500 000) FCFA** alloués.

Action 4 : Développement du système d'information statistique

Cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix-sept (52 490 697) FCFA ont été consommés sur les **quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-deux mille (84 652 000) FCFA** prévus, soit un **taux d'exécution de 62,01%**.

Action 5 : Amélioration du cadre et des conditions de travail

Pour un montant de **deux milliards cinq cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille (2 529 689 000) FCFA** mis à disposition, on a un **taux de consommation des crédits de**

41,86%, correspondant en valeur absolue à la somme **d'un milliard cinquante-huit millions huit cent dix-huit mille six cent quarante-deux (1 058 818 642) FCFA**.

Action 6 : Développement des ressources humaines

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **cinquante-sept millions quatre-vingt-un mille sept quarante-sept (57 081 747) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille (72 596 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation des crédits de 78,63%**.

Action 7 : Développement des TIC

Cette action présente un **taux d'exécution de 89,09%**, soit un montant de **quatorze millions quatre cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze (14 476 375) FCFA** sur les **seize millions deux cent cinquante mille (16 250 000) FCFA** mis à disposition.

Action 8 : Contrôle et audit interne

Trente millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (30 184 995) FCFA ont été consommés sur les **trente-six millions deux cents mille (36 200 000) FCFA** prévus, soit un **taux d'exécution de 83,38%**.

Action 9 : Conseil juridique

Pour un montant de **douze millions cinq cents mille (12 500 000) FCFA** alloué, on a un **taux de consommation des crédits de 70,00%**, correspondant en valeur absolue à la somme de **huit millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent trente-six (8 749 936) FCFA**.

Action 10 : Communication et relation publique

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-six (3 299 966) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **quatre millions cinq cents mille (4 500 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation des crédits de 73,33%**.

Action 11 : Gestion des ressources documentaires

Cette action présente un **taux d'exécution de 80,65%**, soit un montant de **trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-six (37 499 926) FCFA** sur les **quarante-six millions cinq cents mille (46 500 000) FCFA** mis à disposition.

Tableau n°9 : Exécution financière du programme de gouvernance et appui institutionnel pour le 1er

semestre de l'exercice 2021

Programme 288: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL						
Action	Montant AE budgétisé en 2021	Montant CP budgétisé en 2021	Montant CP exécuté en 2021	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Coordination et suivi des activités des services du ministère du commerce.	746 352 000	746 352 000	224 406 545	30,07%	69,93%	
Etude stratégique et planification au Ministère du Commerce	91 100 000	91 100 000	75 973 000	83,40%	16,6%	
Gestion financière et budgétaire	64 500 000	64 500 000	59 799 998	92,71%	7,29%	
Développement du système d'information statistique	84 652 000	84 652 000	52 490 697	62,01%	37,99%	
Amélioration du cadre et des conditions de travail	2 529 689 000	2 529 689 000	1 058 818 642	41,86%	58,14%	
Développement des ressources humaines	72 596 000	72 596 000	57 081 747	78,63%	21,37%	
Développement des TIC	16 250 000	16 250 000	14 476 375	89,09%	10,91%	
Contrôle et audit interne	36 200 000	36 200 000	30 184 995	83,38%	16,62%	
Conseil juridique	12 500 000	12 500 000	8 749 936	70,00%	30%	
Communication et relations publiques	4 500 000	4 500 000	3 299 966	73,33%	26,67%	
Gestion des ressources documentaires	46 500 000	46 500 000	37 499 926	80,65%	19,35%	
Total	3 704 839 000	3 704 839 000	1 622 781 827	43,80%	56,2%	

■ 3.3. PERSPECTIVES

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement du commerce consistent, au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans des conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, promouvoir et contribuer à diversifier avec l'extérieur, les échanges de biens et services à forte valeur ajoutée.

De manière plus explicite, il s'agira pour le Ministère du Commerce :

- d'améliorer la performance des entreprises à l'exportation ;
- de densifier l'offre infrastructurelle du commerce transfrontalier ;
- d'accroître la visibilité et la présence des produits camerounais sur les marchés étrangers ;
- de dynamiser davantage la coopération commerciale bilatérale et multilatérale ;
- de développer l'intelligence commerciale.
- d'intensifier l'assainissement du marché ;
- d'améliorer le dispositif de prévention et de gestion des pénuries des produits de grande consommation ;
- de multiplier et diversifier les initiatives de promotion de la consommation des produits locaux ;
- de garantir l'exactitude et la fiabilité de la mesure dans les transactions commerciales ;
- de capaciter les acteurs dans le domaine de la métrologie et des normes ;
- d'encadrer le juste prix.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

intérieur dans les

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 015

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	Améliorer la performance des entreprises à l'exportation	Proportion des entreprises ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	4	16	Rapport d'activité de la DCE
02	Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER	Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier	Taux de mise en oeuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières	3	9	Rapport de la DCE et tradestat
03	Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers	Taux de pénétration initiale des produits made in Cameroun dans les marchés cibles	9	30	Rapports annuels d'activité (DCE et ONCC) et tradestat
04	Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE	Anticiper sur l'évolution des marchés à l'extérieur	Proportion des marchés extérieurs surveillés	60	65	Rapport d'activités annuel de la DCE

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 021

REGULATION DU MARCHE INTERIEUR						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	SURVEILLANCE DU MARCHE	Assainir le marché	Taux d'assainissement du marché intérieur	84,5	85	Rapports d'activités de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC) et Délégations Départementales du Commerce (DDC)
02	AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION	Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur	Taux de stabilité des prix des produits issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	50	65	Rapports annuels (DCI et MIRAP) et tradestat
03	PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX	Améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur	Taux de représentativité de références des produits made in Cameroon dans les surfaces commerciales modernes	18,5	23	Rapports annuels (DCI ONCC et CELSTAT)
04	DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	Contribuer à la protection de l'espace commercial national	Proportion des décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion-acquisition, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	90	95	Rapports d'activité CNAC, CONACO, DCI et tradestat

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 025

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère	Taux d'utilisation des outils de performance	99	100	Rapport annuel d'activité de la CELSUI
02 ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU COMMERCE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce.	Taux moyen de réalisation physique des activités programmées	89	95	Rapport annuel d'activité de la DEPS
03 PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	Assurer une bonne exécution financière des programmes	Taux d'exécution financière des activités programmées	97	98	Rapport annuel d'activités de la DAG
04 SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques	Taux de mise en œuvre du système d'information statistique	69	75	Rapport annuel d'activités de la DEPS
05 AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	Proportion des personnels travaillant dans les conditions décentes.	45	60	Rapport annuel d'activités de la DAG
06 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer qualitativement les ressources humaines	Proportion des personnels formés	31	50	Rapport annuel d'activités de la DAG
07 DEVELOPPEMENT DES TIC XXXXX (A supprimer)	Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du Ministère	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère	25	40	Rapport annuel d'activités de la CELINFO
08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère	Taux d'inspection des services	44	60	Rapport annuel d'activités de l'IG
09 CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	Veiller au respect des lois, des règlements, des accords et conventions au Ministère	Taux d'encadrement juridique	98	100	Rapport annuel d'activités de la DAJ
10 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroître la visibilité des actions menées au Ministère	Taux d'utilisation des canaux de communication	100	100	Rapport annuel d'activités de la CELCOM
11 RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS	Améliorer la gestion des ressources documentaires au Ministère du Commerce	Taux d'archivage des documents	42	43	Rapport annuel d'activités de la SDDA

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 152

PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE	Garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services	Taux d'équité dans les transactions commerciales	93	96	Rapport annuel d'activités de la DMQP et TRADESTAT
02 DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives	Proportions d'acteurs sensibilisé, formés et informés sur les évolutions technologiques et normatives	62	67	Rapports d'activités de la Cellule de la Norme et de la Qualité (CNQ) et de la Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)
		Taux d'acteurs, sensibilisés, formés et informés	62	67	Rapports d'activités de la Cellule de la Norme et de la Qualité (CNQ) et de la Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)
03 ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	Promouvoir le juste prix	Taux d'accroissement du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale des prix	40	74	Rapport annuel d'activité de la DMQP et tradestat

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

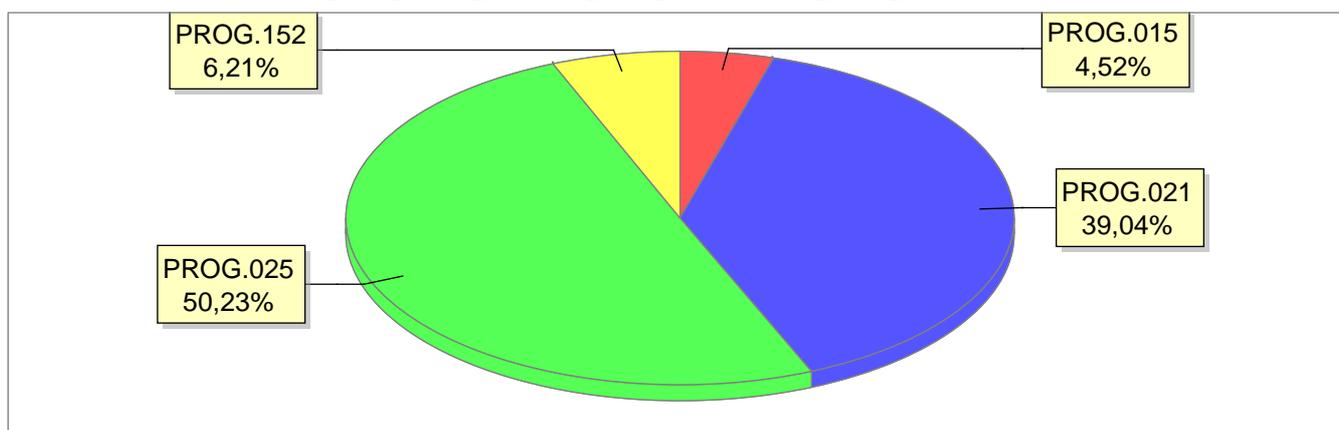
			Taux d'accroissement en glissement annuel du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale	12	20	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Prix
--	--	--	---	----	----	--

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

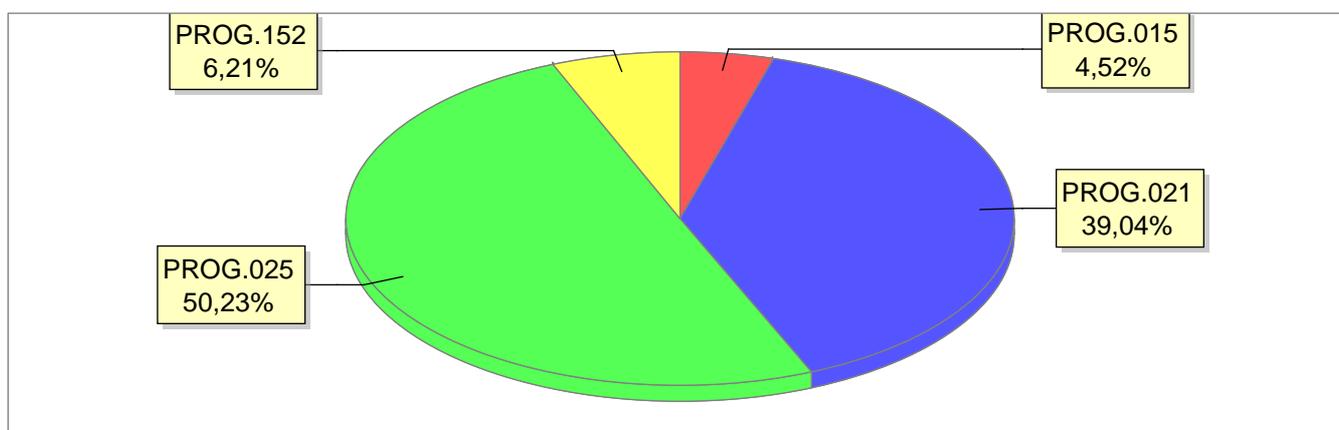
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
015	APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	359 642 000	359 642 000	0	0	359 642 000	359 642 000
021	REGULATION DU MARCHÉ INTERIEUR	2 154 250 000	2 154 250 000	952 908 000	952 908 000	3 107 158 000	3 107 158 000
025	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	3 731 967 000	3 731 967 000	265 374 000	265 374 000	3 997 341 000	3 997 341 000
152	PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	482 141 000	482 141 000	11 718 000	11 718 000	493 859 000	493 859 000
TOTAL		6 728 000 000	6 728 000 000	1 230 000 000	1 230 000 000	7 958 000 000	7 958 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 015

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JOSEPH NDUMBE MOTOMBY

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le déficit structurel de la balance commerciale est essentiellement imputable d'une part, à la faiblesse de l'offre des produits d'exportation en qualité et en quantité, notamment ceux à valeur ajoutée et d'autre part, à l'augmentation sans cesse croissante des importations. Pour inverser cette tendance, le Ministère du Commerce entend (i) améliorer la performance des entreprises à l'exportation, (ii) densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier, (iii) renforcer la visibilité des produits camerounais sur les marchés étrangers, (iv) anticiper sur l'évolution des marchés à l'extérieur. A cet effet, le Programme d'Appui au Développement des Exportations s'articule autour des quatre (04) actions ci-après :

- Encadrement des entreprises à l'exportation ;
- Développement des infrastructures du commerce transfrontalier ;
- Promotion des produits camerounais à l'étranger ;
- Développement de l'intelligence commerciale.

Pour sa mise en œuvre, le Programme « Appui au Développement des Exportations » s'appuie sur les acteurs institutionnels ci-après :

- **la Direction du Commerce Extérieur chargée**, notamment (i) de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du commerce extérieur, (ii) de l'incitation à la promotion des exportations, (iii) du suivi des importations et des exportations, (iv) de la recherche de nouveaux marchés pour les produits camerounais, (v) du suivi des activités des organisations internationales, régionales et sous-régionales œuvrant dans le domaine du commerce international, en liaison avec les administrations concernées, (vi) de la négociation et du suivi de la mise en œuvre des accords commerciaux, en liaison avec le Ministère en charge des relations extérieures, (vii) de l'élaboration du programme annuel des manifestations commerciales à l'étranger et du suivi de son exécution, en veillant à assurer la coordination des actions des différents organismes de promotion commerciale, (viii) du suivi des activités des représentations commerciales du Cameroun à l'étranger et (ix) du suivi du commerce international des matières premières et des produits dérivés, en liaison avec les Départements ministériels et les organismes concernés.
- **la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)** qui, grâce à ses mécanismes de péréquation, contribue à rendre les produits pétroliers accessibles aux consommateurs, sur l'ensemble du territoire national ;
- **l'Office National du Cacao et du Café (ONCC)**, dont les missions sont les suivantes : (i) le suivi statistique des campagnes de commercialisation du cacao et du café, (ii) le suivi des activités de contrôle des produits à l'exportation, (iii) la visite technique des installations des organismes chargés du contrôle de qualité, des usines et des magasins de stockage en vue de leur agrément, (iv) la défense et la promotion de l'image de marque de l'origine Cameroun, (v) le suivi des accords internationaux de cacao et de café ainsi que de la représentation du Cameroun auprès des organismes internationales du cacao et du café en liaison avec l'interprofession et (vi) l'élaboration des Etudes à lui confiées par le Gouvernement dans les domaines du cacao et du café.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits « made in Cameroon » dans les marchés d'exportation

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des produits camerounais mis en marché à l'étranger	%	2018	5	2022	33,5

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des produits camerounais mis en marché à l'étranger	
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits « made in Cameroon » dans les marchés d'exportation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Extérieur	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CSPH, ONCC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	numérateur : nombre de produits camerounais mis en marché à l'étranger dénominateur: nombre total des produits camerounais exportable	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	formule: (nombre de produits camerounais mis en marché à l'étranger/nombre total des produits camerounais exportable)*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 25
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 27,5
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 27,5
	Année: 2024	Valeur: 30,25
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	MINCOMMERCE/DCE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	rapports annuels d'activité (DCE ONCC CSPH) et TRADESTAT	
Vérification/ Validation des données	DCE	
Service responsable de la synthèse des données	DCE	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DCE	
Coût de collecte et d'analyse	3 000 000 F CFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	détermination du nombre de produits exportables, car certaines informations peuvent échapper au niveau de la demande extérieure en produits camerounais	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION
- ACTION 02:** ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER
- ACTION 03:** ACTION 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER
- ACTION 04:** ACTION 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

En dépit des efforts fournis par le Gouvernement, on relève que les exportations du Cameroun demeurent très peu diversifiées et sont constituées principalement des produits primaires. Pour inverser cette tendance, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), prescrit un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale.

Dans cette perspective, le Programme d'appui au développement des exportations s'emploiera, au cours de cette décennie, à améliorer la compétitivité des produits « made in Cameroon » à l'exportation, en vue de consolider leur présence sur les marchés traditionnels, conquérir de nouveaux débouchés et irradier les marchés régionaux. Ledit programme s'attèlera spécifiquement à :

- **encadrer les entreprises à l'exportation** dans le but d'améliorer leur performance ;
- **développer les infrastructures du commerce transfrontalier** pour densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier ;
- **promouvoir les produits camerounais à l'étranger** à l'effet de renforcer la visibilité des produits « made in Cameroon » sur les marchés internationaux ;
- **développer l'intelligence commerciale** pour assurer la surveillance de l'évolution des marchés étrangers.

La mise en œuvre effective de ces actions, en réussissant à l'accroissement et à la diversification des exportations, devrait contribuer à réduire le déficit de la balance commerciale.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION

Cette action dont l'objectif est d'améliorer la performance des entreprises à l'exportation, est composé de deux activités:

- accompagnement des entreprises à l'arrimage aux exigences des marchés d'exportation;
- développement du mentorat et du réseautage à l'export.

Elle a pour indicateur la proportion d'entreprises ayant bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE en vue de l'exportation de leurs produits.

OBJECTIF 1. Améliorer la performance des entreprises à l'exportation

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des entreprises ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	%	2019	4	2022	16

ACTION 02**Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER**

Cette action dont l'objectif est de densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier, comporte deux activités:

- l'appui à la construction et l'entretien des infrastructures marchandes transfrontalières;
- la dématérialisation des procédures du commerce extérieur.

OBJECTIF 1. Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en oeuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières	%	2019	3	2022	9

ACTION 03**Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER**

Cette action dont l'objectif est de renforcer la visibilité des produits camerounais sur les marchés étrangers, est composée de trois activités:

- l'accompagnement des entreprises locales participant aux manifestations foraines à l'étranger;
- la mise en consommation des produits camerounais à l'étranger;
- la facilitation de l'intégration des biens et services camerounais dans les chaînes de distribution et les chaînes de valeur étrangères.

Son indicateur est la proportion des produits camerounais mis en marché à l'étranger.

OBJECTIF 1. Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de pénétration initiale des produits made in Cameroun dans les marchés cibles	%	2020	9	2022	30

ACTION 04**Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE**

Cette action dont l'objectif est de surveiller l'évolution des marchés étrangers est composée de deux activités:

- la veille commerciale;
- le développement de la coopération commerciale.

Elle a pour indicateur la proportion des marchés extérieurs surveillés.

OBJECTIF 1. Anticiper sur l'évolution des marchés à l'extérieur

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés extérieurs surveillés	%	2020	60	2022	65

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des entreprises ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	
Objectif	Améliorer la performance des entreprises à l'exportation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	01 - ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Extérieur (DCE)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	numérateur: nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'encadrement et ayant exporté au moins un produit camerounais dénominateur: nombre d'entreprises ayant été encadrées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	rapport (nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'encadrement et ayant exporté au moins un produit camerounais/nombre d'entreprises ayant été encadrées)*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 10
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 16.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 12
	Année: 2023	Valeur: 16
	Année: 2024	Valeur: 24
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité de la DCE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DCE	
Vérification/ Validation des données	DCE	
Service responsable de la synthèse des données	DCE	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DCE	
Coût de collecte et d'analyse	1 500 000 F	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	mauvais denombrement des entreprises	
Modalités d'interprétation	si cette proportion est élevée, cela signifie que les entreprises sont de mieux en mieux encadrées pour l'exportation	
5) Commentaires		

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en oeuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières	
Objectif	Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	02 - Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 9.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de pénétration initiale des produits made in Cameroun dans les marchés cibles	
Objectif	Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	03 - Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés extérieurs surveillés	
Objectif	Anticiper sur l'évolution des marchés à l'extérieur	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	04 - Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 65.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	13 025 000	13 025 000	0	0	13 025 000	13 025 000
02	Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000
03	Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	56 874 000	56 874 000	0	0	56 874 000	56 874 000
04	Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE	288 743 000	288 743 000	0	0	288 743 000	288 743 000
TOTAL		359 642 000	359 642 000	0	0	359 642 000	359 642 000

7. PROGRAMME 021

REGULATION DU MARCHE INTERIEUR

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MIRABEL NDAH Née NJI NKEMBOH

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans la cadre de ce programme, le Ministère du Commerce entend améliorer l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence. De manière spécifique, il envisage (i) assainir le marché, (ii) renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur, (iii) améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur et (iv) contribuer à la protection de l'espace commercial national. A cet effet, le programme « Régulation du marché intérieur » s'articule autour des quatre (04) actions ci-après:

- Surveillance du marché ;
- Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des produits ;
- Promotion des produits locaux ;
- Dynamisation des mécanismes de promotion de la saine concurrence.

La mise en œuvre de ce Programme s'appuie sur les acteurs institutionnels ci-après :

- **la Direction du Commerce Intérieur**, chargée notamment (i) du suivi de la constitution des stocks de sécurité de produits de grande consommation, (ii) de l'élaboration de la législation et de la réglementation sur la distribution des biens, la prestation de services et le statut des commerçants, en liaison avec les structures et administrations techniques concernées, (iii) du suivi de la commercialisation des produits industriels, agricoles et de la pêche, (iv) de l'organisation et de la supervision des foires commerciales, (v) du suivi de la demande nationale en biens et services ainsi que leur approvisionnement régulier sur le marché intérieur, (vi) de la régulation des approvisionnements des produits de grande consommation, en liaison avec les Administrations concernées et (vii) de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de promotion des produits camerounais;
- **la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes**, chargée entre autres : (i) du suivi de l'application de la législation et de la réglementation sur le commerce, la concurrence, les prix, la métrologie, les produits subventionnés, les normes, la qualité et le service après – vente, (ii) de la centralisation de tous les procès-verbaux d'infractions établis par les unités de contrôle et de la répression des fraudes des services déconcentrés, (iii) du contrôle des stocks spéculatifs des produits, (iv) du contrôle des produits préemballés et assimilés, ainsi que (v) de la prévention et de l'élimination des pratiques anticoncurrentielles ;
- **la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP)** qui est chargée, notamment de constituer les stocks régulateurs des produits de grande consommation et d'animer les marchés forains et les magasins témoins de vente desdits produits ;
- **l'Office National du Cacao et du Café (ONCC)**, dont les missions sont les suivantes : (i) le suivi statistique des campagnes de commercialisation du cacao et du café, (ii) le suivi des activités de contrôle des produits à l'exportation, (iii) la visite technique des installations des organismes chargés du contrôle de qualité, des usines et des magasins de stockage en vue de leur agrément, (iv) la défense et la promotion de l'image de marque de l'origine Cameroun, (v) le suivi des accords internationaux de cacao et de café ainsi que de la représentation du

Cameroun auprès des organismes internationales du cacao et du café en liaison avec l'interprofession et (vi) l'élaboration des Etudes à lui confiées par le Gouvernement dans le domaine des filières cacao et café ;

- **la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)** qui, grâce à ses mécanismes de péréquation, contribue à rendre les produits pétroliers accessibles aux consommateurs, sur l'ensemble du territoire national ;

- **la Commission Nationale de la Concurrence (CNAC)** dont les missions consistent à : (i) examiner et émettre un avis sur toutes les questions relatives à la politique de la concurrence au Cameroun notamment, sur les projets de textes législatifs et réglementaires susceptibles d'influencer l'exercice de la concurrence sur le marché intérieur, (ii) de rechercher , contrôler et , le cas échéant poursuivre et sanctionner les opérations anticoncurrentielles définies dans la Loi N°98/013 DU 14 juillet 1998 relative à la concurrence, (iii) apporter l'expertise et l'assistance nécessaire à la prise des décisions de justice en matière de concurrence.

— OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Veiller à l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Indice de régulation de l'approvisionnement du marché intérieur	%	2019	67,8	2022	81

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Indice de régulation de l'approvisionnement du marché intérieur	
Objectif	Veiller à l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Intérieur	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Brigade Nationale des Contrôles et des Répressions des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC), Délégations Départementales du Commerce (DDC), CNAC, CSPH, ONCC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Indice=1,5/5 indicateur Action 1+2/5 indicateur Action 2+1/5 indicateur Action 3+0,5/5 indicateur Action 4	
Périodicité de la mesure	Trimestriel	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 74.65
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités des structures ci-après : Direction du Commerce Intérieur (DCI), Brigade Nationale des Contrôles et des Répressions des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC), Délégations Départementales du Commerce (DDC), CNAC, CSPH et ONCC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DCI, BNCRF, DRC, DDC et DEPS	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** SURVEILLANCE DU MARCHÉ
- ACTION 02:** AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION
- ACTION 03:** PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- ACTION 04:** DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le marché intérieur fait face au déficit des infrastructures de commercialisation, à la faible structuration et professionnalisation des principaux acteurs, à la persistance des pratiques anticoncurrentielles et à la forte propension des habitudes de consommation extraverties.

Afin d'y remédier, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), prescrit (i) le renforcement de la concurrence commerciale, (ii) la promotion du made in Cameroon, (iii) la construction des infrastructures marchandes, (iv) l'amélioration de la structuration des circuits de commercialisation, (v) le renforcement de la résilience face aux fluctuations des prix et (vi) le développement du commerce électronique.

Dans cette perspective, le programme de Régulation du marché intérieur s'emploiera à structurer les circuits de distribution en vue d'un approvisionnement régulier du marché intérieur dans des conditions de saine concurrence[UW1] .

Pour arriver à cette fin, les actions à mettre en œuvre porteront sur :

- la surveillance du marché, en vue d'assainir l'espace commercial national ;
- l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des produits, dans le but de renforcer la maîtrise des prix des produits ;
- la promotion des produits locaux, aux fins d'accroissement de leur visibilité ;
- la dynamisation des mécanismes de promotion de la saine concurrence, dans l'optique de contribuer à la protection de l'espace commercial national.

Une bonne mise en œuvre de ces actions permettra d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'attractivité des produits sur le marché.

[UW1]Relever la problématique en rapport avec l'approvisionnement du marché

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01**SURVEILLANCE DU MARCHE**

Cette action dont l'objectif est d'assainir le marché est composée de trois activités:

- la surveillance métrologique;
- la lutte contre les pratiques commerciales illicites en matières de commerce et de concurrence;
- le contrôle des normes et qualité des produits mis en marché.

Son indicateur est le taux d'assainissement du marché intérieur.

OBJECTIF 1. Assainir le marché

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'assainissement du marché intérieur	%	2019	84,5	2022	85

ACTION 02**AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION**

Cette action dont l'objectif est de renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché, contient quatre activités:

- Appui aux CTD pour la mise en place des infrastructures marchandes;
- la contribution à la gestion des crises alimentaires;
- l'encadrement et la maîtrise de la distribution des produits de consommation de masse;
- la développement du commerce électronique.

Elle a pour indicateur

OBJECTIF 1. Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de stabilité des prix des produits issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	%	2020	50	2022	65

ACTION 03**PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX**

OBJECTIF 1. Améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de représentativité de références des produits made in Cameroon dans les surfaces commerciales modernes	%	2020	18,5	2022	23

ACTION 04**DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE****OBJECTIF 1.** Contribuer à la protection de l'espace commercial national

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion-acquisition, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	%	2019	90	2022	95

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'assainissement du marché intérieur	
Objectif	Assainir le marché	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Action concernée par l'objectif	01 - SURVEILLANCE DU MARCHE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (BNCRF)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales du Commerce (DRC) et Délégations Départementales du Commerce (DDC)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le numérateur est le nombre de procès-verbaux établis lors des opérations de contrôles Le dénominateur est le nombre d'entreprises soumises aux contrôles Indicateur= $((1-\text{numérateur})/\text{Dénominateur}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC) et Délégations Départementales du Commerce (DDC)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	BNCRF, DRC et DDC	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de stabilité des prix des produits issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	
Objectif	Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 65.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de représentativité de références des produits made in Cameroon dans les surfaces commerciales modernes	
Objectif	Améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Action concernée par l'objectif	03 - PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 23.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion-acquisition, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	
Objectif	Contribuer à la protection de l'espace commercial national	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Action concernée par l'objectif	04 - DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	SURVEILLANCE DU MARCHE	138 500 000	138 500 000	10 000 000	10 000 000	148 500 000	148 500 000
02	AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION	1 724 750 000	1 724 750 000	580 000 000	580 000 000	2 304 750 000	2 304 750 000
03	PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX	256 000 000	256 000 000	342 908 000	342 908 000	598 908 000	598 908 000
04	DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	35 000 000	35 000 000	20 000 000	20 000 000	55 000 000	55 000 000
TOTAL		2 154 250 000	2 154 250 000	952 908 000	952 908 000	3 107 158 000	3 107 158 000

8. PROGRAMME 025

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
MINCOMMERCE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BRUSIL MIRAND METOU

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans la mise en œuvre de la mission qui lui est assignée, le Ministre du Commerce fait face à des difficultés endogènes et exogènes que sont : la précarité des conditions et cadre de travail due notamment à (i) l'insuffisance des ressources financières et matérielles, (ii) la carence des ressources humaines de qualité et (iii) une déficience moyenne du dispositif et des outils de pilotage du Budget Programme axé sur les résultats.

Afin d'y remédier, le programme « **Gouvernance et appui institutionnel** » vise à optimiser la performance des services. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des différentes activités de programmation, de coordination, de pilotage et de contrôle. De manière plus explicite, il s'agit au-delà de la gestion quotidienne des ressources financières :

- d'améliorer les conditions et l'environnement de travail, par l'acquisition d'un matériel adéquat, ainsi que la construction et l'aménagement des locaux sécurisés pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- de renforcer les capacités techniques des personnels ;
- de conduire des enquêtes spécifiques ;
- de produire des statistiques commerciales de qualité et d'élaborer des projets selon les orientations du Guide méthodologique de maturation des projets;
- de développer l'utilisation des NTIC ;
- d'élaborer et de vulgariser les textes régissant le commerce ;
- de promouvoir le bilinguisme au sein du MINCOMMERCE ;
- de mettre en place des outils moderne de pilotage, de suivi et de reporting.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer le cadre et les conditions de travail

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'efficacité des programmes	%	2020	90	2022	94

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux d'efficacité des programmes
Objectif	Améliorer le cadre et les conditions de travail
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPS, DAG, DCI, DCE, DAJ, BNCRF
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Numérateur : Nombre total d'activités programmées et entièrement réalisées pendant la période de référence Dénominateur : Nombre total d'activités programmées pour la période de référence, et ayant fait l'objet d'une exécution financière totale ou partielle
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2018 Valeur: 89
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022 Valeur: 92.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 92
	Année: 2023 Valeur: 93
	Année: 2024 Valeur: 94
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapports d'activités de la Cellule de Suivi
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	DEPS et DAG
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	//
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.
5) Commentaires	
RAS	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU COMMERCE
- ACTION 03:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE
- ACTION 04:** SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES
- ACTION 05:** AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ACTION 06:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 07:** DEVELOPPEMENT DES TIC XXXXX (A SUPPRIMER)
- ACTION 08:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 09:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE
- ACTION 10:** COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- ACTION 11:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Il est question d'assurer, grâce à un pilotage et une coordination efficaces, le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Commerce.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'utilisation des outils de performance	%	2020	99	2022	100

ACTION 02

ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU COMMERCE

Elle porte sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce, et devra être mise en œuvre à travers l'élaboration des documents planification et de programmation.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux moyen de réalisation physique des activités programmées	%	2020	89	2022	95

ACTION 03**PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE**

Elle a pour but d'assurer une bonne exécution financière des programmes grâce à l'élaboration des documents de passation des marchés ainsi que celle des rapports d'exécution.

OBJECTIF 1. Assurer une bonne exécution financière des programmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'exécution financière des activités programmées	%	2020	97	2022	98

ACTION 04**SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES**

Il est question dans cette action de mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques à travers :

- la production de l'annuaire statistique sur le commerce ;
- la réalisation des enquêtes spécifiques ;
- l'animation permanente de la plateforme sur les informations commerciales (Cameroon Trade Portal) ;
- l'extension progressive du Cameroon Market Information System (CAMIS) sur

l'ensemble du territoire national.

OBJECTIF 1. Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en œuvre du système d'information statistique	%	2020	69	2022	75

ACTION 05**AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le principal objectif de cette action est doter les services des infrastructures et équipements adéquats.

OBJECTIF 1. Doter les services des infrastructures et équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des personnels travaillant dans les conditions décentes.	%	2020	45	2022	60

ACTION 06**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Il importe ici d'accroître qualitativement les ressources humaines en s'appuyant sur le renforcement des capacités du personnel.

OBJECTIF 1. Améliorer qualitativement les ressources humaines

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des personnels formés	%	2020	31	2022	50

ACTION 07**DEVELOPPEMENT DES TIC XXXXX (A supprimer)**

Le développement des TIC vise à optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du Ministère. Il porte précisément sur la mise en œuvre du schéma directeur informatique.

OBJECTIF 1. Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère	%	2020	25	2022	40

ACTION 08**CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES**

La mise en œuvre de l'action relative au contrôle et à l'audit interne consiste à améliorer le fonctionnement et la performance des services.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'inspection des services	%	2020	44	2022	60

ACTION 09**CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE**

Le Conseil juridique veille au respect des lois, des règlements, des accords et conventions au ministère et assiste le personnel en justice.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des lois, des règlements, des accords et conventions au Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'encadrement juridique	%	2020	98	2022	100

ACTION 10**COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES**

Son rôle consiste à accroître la visibilité des actions menées au sein du ministère par des activités de communication et de relations publiques.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées au Ministère

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'utilisation des canaux de communication	nb	2020	100	2022	100

ACTION 11**RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS**

Cette action vise à améliorer la gestion des ressources documentaires et l'information des usagers au Ministère. Pour ce faire, elle devra se mettre en œuvre à travers la gestion de la bibliothèque et des archives.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires au Ministère du Commerce

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'archivage des documents	%	2021	42	2022	43

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux d'utilisation des outils de performance
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	<p>Numérateur x 100 / Dénominateur</p> <p>Sont ici considérés comme outils de performance, la fiche de performance, la réunion de coordination générale des services centraux, le tableau de bord de pilotage</p> <p>Numérateur : Nombre total des fiches de performance utilisées par les services centraux + le nombre de fiches de performance des délégations régionales + le nombre de réunions de coordination générale tenues dans les services centraux + le nombre de mises à jour du tableau de bord de pilotage</p> <p>Dénominateur : Nombre total des fiches de performance à fournir par les services centraux + le nombre de fiches de performance des délégations régionales + le nombre de réunions de coordination générale prévues dans les services centraux + le nombre de mises à jour prévues pour le tableau de bord de pilotage</p>
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2017 Valeur: 98
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 100
	Année: 2023 Valeur: 100
	Année: 2024 Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapports d'activités de la Cellule de Suivi
Mode de collecte des données	Collecte des fiches de performance des services centraux et déconcentrés
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	Cellule de Suivi
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux moyen de réalisation physique des activités programmées	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	02 - ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU COMMERCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'exécution financière des activités programmées	
Objectif	Assurer une bonne exécution financière des programmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	03 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 98.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre du système d'information statistique	
Objectif	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	04 - SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 75.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des personnels travaillant dans les conditions décentes.	
Objectif	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	05 - AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des personnels formés	
Objectif	Améliorer qualitativement les ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	06 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère	
Objectif	Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	07 - DEVELOPPEMENT DES TIC XXXXX (A supprimer)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'inspection des services	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	08 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'encadrement juridique	
Objectif	Veiller au respect des lois, des règlements, des accords et conventions au Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	09 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'utilisation des canaux de communication	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées au Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	10 - COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'archivage des documents	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires au Ministère du Commerce	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	11 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 43.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	933 390 000	933 390 000	0	0	933 390 000	933 390 000
02	ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU COMMERCE	87 100 000	87 100 000	0	0	87 100 000	87 100 000
03	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	73 000 000	73 000 000	0	0	73 000 000	73 000 000
04	SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	53 452 000	53 452 000	0	0	53 452 000	53 452 000
05	AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	2 403 204 000	2 403 204 000	265 374 000	265 374 000	2 668 578 000	2 668 578 000
06	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	79 371 000	79 371 000	0	0	79 371 000	79 371 000
07	DEVELOPPEMENT DES TIC XXXXX (A supprimer)	6 250 000	6 250 000	0	0	6 250 000	6 250 000
08	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	36 200 000	36 200 000	0	0	36 200 000	36 200 000
09	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	12 500 000	12 500 000	0	0	12 500 000	12 500 000
10	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	4 500 000	4 500 000	0	0	4 500 000	4 500 000
11	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS	43 000 000	43 000 000	0	0	43 000 000	43 000 000
TOTAL		3 731 967 000	3 731 967 000	265 374 000	265 374 000	3 997 341 000	3 997 341 000

9. PROGRAMME 152

**PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE
NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

FREDDY NOAH AVA

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de ce Programme, le Ministère du Commerce entend garantir l'équité dans les activités commerciales. De manière spécifique, il envisage (i) garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services, (ii) outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives et (iii) promouvoir le juste prix. A cet effet, le programme « Promotion de la métrologie, de la veille normative et encadrement du juste prix » s'articule autour des trois (03) actions ci-après:

- Développement de la métrologie ;
- Développement de la veille normative;
- Encadrement du juste prix.

Les actions dudit Programme sont mises en œuvre essentiellement par :

ü **la Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix**, chargée entre autres : **(i)** de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation et de la réglementation sur la métrologie et les prix, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques, **(ii)** du suivi de l'élaboration des normes en liaison avec les administrations concernées, ainsi que **(iii)** du suivi de l'élaboration des normes de présentation et de conservation des produits de grande consommation, en liaison avec les administrations concernées ;

ü **la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)** qui, grâce à ses mécanismes de péréquation, contribue à rendre les produits pétroliers accessibles aux consommateurs, sur l'ensemble du territoire national.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Garantir l'exacte mesure dans la commercialisation

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Indice de promotion de la métrologie, de la veille normative et du juste prix	%	2019	80	2022	91

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Indice de promotion de la métrologie, de la veille normative et du juste prix	
Objectif	Garantir l'exacte mesure dans la commercialisation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	indice=2,5/5 indicateur action1+1,5/5 indicateur action2+1/5 indicateur action3	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 87.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Direction de la métrologie, de la Qualité et des Prix (DMQP)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE
- ACTION 02:** DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE
- ACTION 03:** ENCADREMENT DU JUSTE PRIX

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE

Cette action dont l'objectif est de garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services, comporte trois activités, à savoir:

- réalisation des travaux métrologiques;
- renforcement des capacités en infrastructures et équipements métrologiques;
- mise en œuvre du mécanisme de veille métrologique.

L'indicateur retenu pour rendre des efforts fournis au sein de cette action est : proportion des instruments de mesures conformes.

OBJECTIF 1. Garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'équité dans les transactions commerciales	%	2020	93	2022	96

ACTION 02

DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE

L'action de **développement de la veille normative** dont l'objectif est d'*outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives*, a pour indicateur le "taux d'acteurs sensibilisés, formés et informés". Il est constitué des activités ci-après :

- Organisation et renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des normes ;
- suivi des exigences normatives et réglementaires des produits mis en marché.

OBJECTIF 1. outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'acteurs, sensibilisés, formés et informés	%		62	2022	67
2 Proportions d'acteurs sensibilisé, formés et informés sur les évolutions technologiques et normatives	%	2020	62	2022	67

ACTION 03**ENCADREMENT DU JUSTE PRIX****OBJECTIF 1.** Promouvoir le juste prix

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accroissement du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale des prix		2020	40	2022	74
2	Taux d'accroissement en glissement annuel du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale	%		12	2022	20

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'équité dans les transactions commerciales	
Objectif	Garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction de la Métrologie	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Numérateur : Nombre d'instruments de métrologie jugés défectueux ou prohibés Dénominateur : Nombre d'instruments de métrologie soumis à la vérification par le MINCOMMERCE	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 96.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction de la Métrologie	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportions d'acteurs sensibilisé, formés et informés sur les évolutions technologiques et normatives	
Objectif	outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Norme et de la Qualité (CNQ)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Numérateur : Nombre d'acteurs (entreprises agréées, autres entreprises et personnels de la DMQP) Dénominateur : Nombre d'acteurs inscrits dans la base de sondage de la DMQP	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 67.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'acteurs, sensibilisés, formés et informés	
Objectif	outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Norme et de la Qualité (CNQ)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Numérateur : Nombre d'acteurs (entreprises agréées, autres entreprises et personnels de la DMQP) Dénominateur : Nombre d'acteurs inscrits dans la base de sondage de la DMQP	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 67.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale des prix	
Objectif	Promouvoir le juste prix	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	03 - ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure		
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 74.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement en glissement annuel du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale	
Objectif	Promouvoir le juste prix	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	03 - ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Prix	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Prix	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE	96 500 000	96 500 000	11 718 000	11 718 000	108 218 000	108 218 000
02	DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000
03	ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	384 641 000	384 641 000	0	0	384 641 000	384 641 000
TOTAL		482 141 000	482 141 000	11 718 000	11 718 000	493 859 000	493 859 000